

GENERAL AGREEMENT  
ON TARIFFS AND  
TRADE

ACCORD GENERAL SUR  
LES TARIFS DOUANIERS  
ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TN.56/W/3/Rev.1/Corr.1

LIN 20 February 1956

Special Distribution

COPIES D'ARCHIVES  
NE PAS DÉCOUPER

TARIFF CONFERENCE - 1956

Tariff Negotiations Working Party

DRAFT PROTOCOL OF SUPPLEMENTARY CONCESSIONS  
TO THE GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE

Corrigendum

Paragraph 3 (ii)

The words:

"as far in advance as may be practicable"

should be placed in square brackets.

CONFERENCE TARIFAIRE - 1956

Groupe de travail des  
négociations tarifaires

PROJET DE PROTOCOLE DE CONCESSIONS ADDITIONNELLES  
ANNEXE A L'ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

Corrigendum

Paragraphe 3 (ii)

Les mots:

"au moins trente jours à l'avance, ou plus si cela  
est possible, toutes les autres parties contractantes;"

doivent être supprimés et remplacés par les mots:

"toutes les autres parties contractantes au moins  
trente jours /le plus tôt possible/ à l'avance;"